



Délibération 25_03_13_CA_016

Séance du 13 mars 2025

Extrait du recueil des actes du
Conseil d'Administration

plan de biodiversité 2025-2029

Le Conseil d'Administration de l'UPHF s'est réuni en séance plénière salle du conseil Ronzier le 13 mars 2025 sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Abdelhakim ARTIBA, Président ;

Le quorum étant atteint

Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L. 123-2 ;

Monsieur le Président présente au conseil le plan « biodiversité » dans un objectif de préserver notre environnement, favoriser la cohésion sociale et promouvoir une économie responsable avec un impact environnemental et social positif.

Les grands axes du référentiel sont les suivants :

- Axe 1 : Stratégie et gouvernance;
- Axe 2 : Enseignement et Formation;
- Axe 3 : Recherche et innovation;
- Axe 4 : Environnement;
- Axe 5 : Politique sociale

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration à l'unanimité,

Adopte le plan Biodiversité de l'établissement pour les années 2025-2029.

Pour : 25 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Valenciennes,



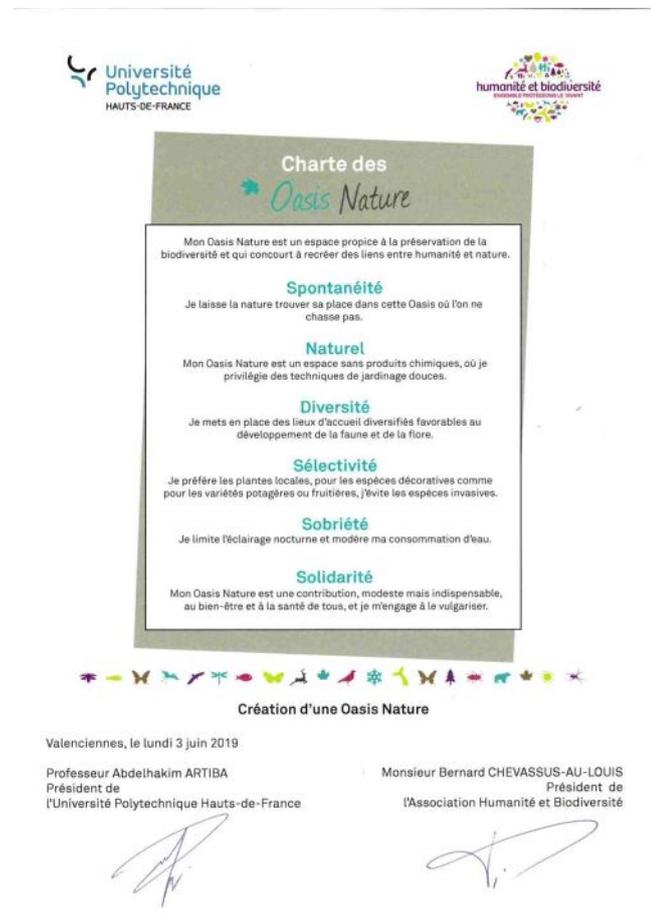
Plan de Biodiversité UPHF - INSA HdF 2025 - 2029

Présenté au CA de l'UPHF et
de son établissement composante,
l'INSA Hauts-de-France,
le 12 décembre 2024

1. CONTEXTE

1.1 Engageons-nous pour la biodiversité

Le 3 juin 2019, l'établissement a marqué son engagement en faveur de la biodiversité en signant la charte « Oasis Nature » mise en place par l'association Humanité et Biodiversité.



Pour initier cette démarche, l'Université Polytechnique Hauts-de-France a sollicité cette même année le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas-de-Calais (GON) afin de réaliser un inventaire de la faune, repérer les enjeux et proposer un certain nombre de mesures centrées sur le campus du Mont-Houy.

Par la suite, la pandémie de la COVID a mis en suspens toute possibilité de poursuite d'actions.

1.2 Par un Plan de Biodiversité personnalisé

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) a élaboré en 2022 un « Plan climat-biodiversité et transition écologique » afin de répondre aux orientations gouvernementales. Les mesures proposées dans ce plan s'inscrivent en cohérence avec les orientations exprimées par la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC), le Plan National d'Adaptation au Changement Climatique (PNACC) et la Stratégie Nationale Biodiversité 2030 (SNB 2030).

L'objectif de ce plan est de promouvoir un engagement collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche avec notamment l'inscription des enjeux de la Transition Ecologique pour un Développement Soutenable (TEDS) au cœur des stratégies des différents établissements.

Pour y répondre, l'établissement a adopté, en juillet 2022, un premier schéma directeur pluriannuel développement durable et responsabilité sociétale (SDP DD&RS), visant à nous améliorer continuellement. Il a pour objet de :

- Influencer sur notre stratégie et politique de développement, qui impacteront le fonctionnement de nos services et composantes ;
- Nous conduire à repenser nos formations et enseignements, qui feront de nos étudiantes et étudiants les vecteurs d'un changement que nous savons vital ;
- Promouvoir une recherche écoresponsable et ouverte ;
- Mettre l'Homme au cœur de nos préoccupations ;
- Faire que demain nous puissions être en capacité de répondre aux besoins de toutes et tous.

Pour la période 2022–2026, ce schéma décrit un plan d'actions qui reprend les 5 axes du référentiel DD&RS. Pour chaque axe, plusieurs actions ont été proposées :

- 14 actions pour l'axe 1 « Stratégie et Gouvernance »
- 15 actions pour l'axe 2 « Enseignement et Formation »
- 16 actions pour l'axe 3 « Recherche et Innovation »
- 11 actions pour l'axe 4 « Environnement »
- 16 actions pour l'axe 5 « Politique sociale »

L'axe 4 « Environnement » reprend notamment le développement d'une politique en faveur de la biodiversité avec 2 actions :

- Action 4.3.1 : Favoriser la biodiversité locale
- Action 4.3.2 : Favoriser la biodiversité de passage

Par son Plan de Biodiversité, l'Université Polytechnique Hauts-de-France et son établissement composante, l'INSA Hauts-de-France, souhaitent répondre à l'axe 4 de leur SDP DD&RS.

2. METHODOLOGIE

2.1 Prendre connaissance de l'existant

L'Université Polytechnique Hauts-de-France a pu s'appuyer, pour le diagnostic, sur les travaux élaborés par le Groupe Ornithologique et Naturaliste du Nord – Pas-de-Calais (GON) qui est intervenu en 2019. Le GON a réalisé un inventaire de la faune afin de repérer les enjeux et de proposer un certain nombre de mesures qui peuvent permettre de protéger et de conserver les espèces. L'objectif réside dans la sensibilisation de la communauté afin de prendre une part active au projet.

Le rapport propose 3 grands types de mesures axées sur le campus du Mont-Houy :

- Création d'une « réserve naturelle » derrière le terrain du paint-Ball ;
- Végétalisation des talus ;
- Suivi et évaluation des mesures.

En conclusion du rapport, le GON souligne le potentiel intéressant en termes d'accueil de la faune sauvage locale. Des actions de base sont proposées pour améliorer la gestion existante des espaces dits « verts » et la faire évoluer en gestion intégrative des enjeux faunistiques. Beaucoup d'entre elles concernent la zone de friche qui offre beaucoup de possibilités en termes d'interventions car c'est une zone concentrant très peu d'activités liées à la vie du Campus.

En parallèle des travaux d'aménagement ont été engagés sur le site de Cambrai afin de restaurer la zone humide sur laquelle est située le campus.

2.2 Se faire accompagner par une structure ayant la compétence

En 2023, l'Université Polytechnique Hauts-de-France et son établissement composante, l'INSA Hauts-de-France, ont souhaité se faire assister par l'association Culture Hainaut Eco Nature (CHEN) afin de rédiger un cahier des charges basé sur :

- Les visites du campus du Mont-Houy ;
- Les constats de l'étude réalisée par l'association GON ;
- La consultation de l'inventaire régional du patrimoine naturel ;
- La consultation du référentiel de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) ;
- La consultation du centre de ressources des espèces envahissantes.

A titre indicatif, ce cahier des charges comporte une évaluation budgétaire pour certaines actions.

Différentes actions sont préconisées afin de tirer parti du potentiel existant :

- Développer le plus possible la gestion différenciée afin de créer des prairies sauvages nécessaires à la vie et à l'alimentation des insectes et oiseaux. Pour une grande partie des terrains, il s'agira d'un fauchage tardif une fois par an ;
- Planter des arbres fruitiers (vergers) ;
- Planter des arbustes locaux qui fournissent des baies à destination des oiseaux ;
- Etoffer les haies existantes, éviter les tailles sévères ;
- La clairière et le bois environnant : interdire l'accès pour le dépôt de déchets végétaux (barrière, obstacles), nettoyer le site, limiter le Buddléia (espèce invasive), éclaircir la clairière, favoriser la petite faune par des tas de bois et créer une zone humide ;
- Le bois « promenade » : laisser s'exercer la libre évolution forestière ;
- Déployer et entretenir des nichoirs.

2.3 Impliquer notamment les référents DD&RS et les étudiants à la réflexion

A l'initiative du Vice-président délégué pour une université durable et inclusive, un groupe de travail s'est mis en place pour élaborer un plan d'actions en faveur de la biodiversité.

Piloté par le chargé de mission mobilité et biodiversité, ce groupe de travail (Annexe 1) est composé de :

- 18 référents DD&RS issus des composantes et services ;
- 4 ambassadrices DD&RS ;
- 2 vice-présidents étudiants ;
- 1 représentant du CROUS ;
- 1 représentant de l'INSPE ;
- 1 représentant de l'IMTD.

La réflexion du groupe de travail s'est basée sur différents éléments :

- Les documents du GON et de l'association CHEN ;
- Une visite du campus du Mont-Houy ;
- Le marché public engagé par l'UPHF pour l'entretien des espaces verts ;
- Les actions déjà réalisées sur le site de Cambrai.

Ce groupe de travail s'est réuni 7 fois de janvier à avril 2024 pour aboutir le 9 avril 2024 à une restitution au Vice-président délégué pour une université durable et inclusive et aux personnels du pôle DD&RS.

3. PLAN D' ACTIONS

3.1 Autour de 3 grands axes

L'analyse de l'ensemble des documents existants et livrables produits, qui a été réalisée par le groupe de travail, a conduit à retenir 3 grands axes au Plan de Biodiversité de l'UPHF et de son établissement composante, l'INSA Hauts-de-France. Le périmètre d'étude concerne le campus du Mont-Houy, le site de Cambrai et celui de Maubeuge.

1. Préserver la biodiversité

Garder l'aménagement en arbres des campus et sites, préserver les zones sélectionnées, atteindre une « zéro artificialisation nette ».

2. Développer la biodiversité

Gérer différemment les espaces verts afin de piéger le carbone et réguler la température à proximité des bâtiments du campus, créer une nouvelle zone humide (mare).

3. Communiquer les actions pour la biodiversité et sensibiliser pour cette cause

Informar la communauté universitaire sur les actions réalisées et les valoriser en externe, sensibiliser la communauté universitaire sur le besoin de préservation et de développement de sa biodiversité et ainsi entraîner la communauté dans cette démarche.

3.2 Qui se déclinent en 8 actions

Le Plan de Biodiversité de l'UPHF et de son établissement composante, l'INSA Hauts-de-France, comprend 8 actions, rattachées aux 3 grands axes présentés :

- Action 1.1 : Garder l'aménagement en arbres des campus et sites
- Action 1.2 : Préserver une zone dédiée à la biodiversité (située du paintball à l'entrée B) du campus du Mont-Houy
- Action 1.3 : Garder une surface constante des sols déjà artificialisés
- Action 2.1 : Mettre en place une gestion différenciée des tontes
- Action 2.2 : Planter des haies vives et des espèces locales
- Action 2.3 : Créer des zones pouvant être inondées, en faisant ainsi un axe structurant du paysage (mare)
- Action 3.1 : Valoriser notre biodiversité auprès de la communauté universitaire
- Action 3.2 : Sensibiliser la communauté université pour préserver notre biodiversité

A noter :

Les axes 1 et 2 ne concernent pas le site des Tertiales, qui comporte trop peu d'espaces verts.

Les axes 1 et 2 ne concernent pas non plus le site d'Arenberg, car ce site n'est pas sous la gestion de l'UPHF, mais celle de la Communauté d'Agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH).

Par contre, l'axe 3 intègre tous les campus, car il touche l'ensemble de la communauté universitaire notamment pour une bonne compréhension du plan.

3.3 Avec une priorisation dans le temps

Le comité de sélection (Annexe 1) a étudié les 8 actions inscrites au Plan de Biodiversité au regard de 5 critères :

- Le coût de l'investissement ;
- Le coût d'entretien ;
- Le besoin d'une étude approfondie par un bureau d'étude ;

- L'opportunité de calendrier du renouvellement de certains marchés,
- Les actions du Pôle DD&RS.

Sur cette base, le comité de sélection propose le calendrier suivant :

Année 2025 : Démarrage de 5 actions.

- Action 1.1 : Garder l'aménagement en arbres des campus et sites
- Action 1.3 : Garder une surface constante des sols déjà artificialisés
- Action 2.1 : Mettre en place une gestion différenciée des tontes
- Action 3.1 : Valoriser notre biodiversité auprès de la communauté universitaire
- Action 3.2 : Sensibiliser la communauté universitaire pour préserver notre biodiversité

L'année 2025 servira aussi à préciser les coûts financiers des actions futures de 2026.

Un bilan des actions engagées, ainsi qu'un chiffrage des actions ultérieures, seront réalisés et présentés au CA de l'UPHF, et de son établissement composante, l'INSA Hauts-de-France, fin 2025. Le démarrage des actions pour 2026 seront donc conditionnées aux résultats des études engagées en 2025.

Année 2026 : Démarrage des 3 dernières actions en fonction des études.

- Action 1.2 : Préserver une zone dédiée à la biodiversité (située du paintball à l'entrée B) du campus du Mont Houy
- Action 2.2 : Planter des haies vives et des espèces locales
- Action 2.3 : Créer des zones pouvant être inondées, en faisant ainsi un axe structurant du paysage (mare)

4. CONCLUSION

Certains scientifiques nous alertent sur la « sixième extinction de masse ». Selon le rapport 2019 de la Plateforme Intergouvernementale Scientifique et Politique sur la Biodiversité et les Services Ecosystémiques (IPBES), sur les huit millions d'espèces animales et végétales dénombrées sur la planète, jusqu'à un million seraient menacées d'extinction à brève échéance.

Fort de ce constat, la stratégie nationale pour la biodiversité 2030 vise à décliner l'accord international adopté à Montréal par la COP15 au niveau national et poursuivre l'engagement de la France en faveur de la biodiversité. Elle dessine le chemin à parcourir pour atteindre les ambitions à 2050 portées par le cadre mondial de la biodiversité. Portée par le Ministère de la Transition Ecologique, cette stratégie se décline en 4 axes :

- Axe 1 : réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité
- Axe 2 : restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible
- Axe 3 : mobiliser tous les acteurs
- Axe 4 : garantir les moyens d'atteindre ces ambitions

Ce Plan de Biodiversité de l'UPHF, et de son établissement composante, l'INSA Hauts-de-France, agit sur les 2 premiers axes.

Cet ensemble de mesure vise à minimiser l'impact sur la biodiversité existante et aussi à favoriser son développement. La vision est de créer un lieu favorisant le développement des espèces locales (flore, arbres, végétaux, ...) afin d'attirer la faune locale.

Ce plan comporte aussi un volet sur la communication, pour informer la communauté des actions mises en place, accompagné d'un autre volet sur la sensibilisation afin de conscientiser la communauté concernant cette thématique.

ANNEXE 1

Groupe de travail et Comité de sélection

LE GROUPE DE TRAVAIL

Représentation	Nom	Prénom
CROUS	Besancenot	Marc
VP Etudiant UPHF	Bourgeois	Thomas
Référent DD&RS	Carlier	Philippe
Référent DD&RS	Charlet	Janique
IMTD	Dewasmes	Hugo
Référent DD&RS	Distinguin	Maximilien
Référent DD&RS	Dutilleul	Cécile
Référent DD&RS	Delestre	Emmanuel
Référent DD&RS	Fareneau	Florent
VP Etudiant INSA Hdf	Giroux	Paul
Référent DD&RS	Godmez	Gaëtan
Référent DD&RS	Leclercq	Nathalie
Ambassadrice DD&RS	Goudalier Duvivier	Maryline
Référent DD&RS	Gouy	Olivier
Référent DD&RS	Hannesse	Sylvie
Ambassadrice DD&RS	Hombert	Véronique
Référent DD&RS	Lecomte	Christelle
Ambassadrice DD&RS	Lecossier	Sophie
Référent DD&RS	Lesueur	Denis
Référent DD&RS	Malaboef	Elodie
Référent DD&RS	Mistura	Patricia
Référent DD&RS	Oussedrate	Mohamed
Référent DD&RS	Place	Hugues
INSPE	Rawecki	Bruno
Chargé de mission	Rutkowski	Pascal
Référent DD&RS	Simon	Caroline
Référent DD&RS	Themont	Mathilde
Ambassadrice DD&RS	Widehem	Emmanuelle

Le GT s'est réuni 7 fois (24 et 30 janvier, 6 et 20 février, 19 et 26 mars puis 9 avril 2024).

LE COMITE DE SELECTION DES GRANDS AXES ET ACTIONS

- Éric Bricout
- Philippe Dulion
- Philippe Pudlo
- Vincent Régnier
- Pascal Rutkowski

Ce comité s'est réuni le 24 octobre 2024 et a validé le plan le 20 novembre 2024.

ANNEXE 2

Les fiches actions

Axe 1

Préserver la biodiversité

Action 1-1

Garder l'aménagement en arbres des campus et sites

Périmètre / cible	:	Campus du Mont-Houy, de Cambrai et de Maubeuge
Responsable	:	Gouvernance
Acteurs internes	:	Pôle DD&RS, DG, DMLP
Partenaires	:	Aucun
Moyens financiers	:	Etablissement
Programmation	:	Années 2025-2029

OBJECTIFS

Garder l'aménagement en arbres des campus et sites. Pour un arbre coupé, 5 arbres replantés de préférence des arbres fruitiers sur les campus en capacité de recevoir ces nouvelles plantations.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Le boisement principal est localisé sur une butte au sud-ouest du campus du Mont-Houy. Cette localisation permet d'y retrouver des zones sèches sur les pentes orientées au sud et plus ombragées sur les pentes orientées au nord. C'est un bois paisible où il n'y a pas beaucoup d'activités anthropiques*. Certains arbres ont dû être récemment abattus suite à des maladies, des fragilités (tempêtes), et représentaient un danger pour les usagers. Par exemple, un frêne adulte atteint de Chalarose meurt en quelques années. Les jeunes plants (d'une taille inférieure à 2 mètres) sont détruits encore plus rapidement. Il faut les surveiller et les abattre s'ils deviennent dangereux.

* Anthropique : se dit d'un paysage, d'un sol, d'un relief dont la formation résulte essentiellement de l'intervention de l'homme.

Depuis 2020, dans le cadre du projet du site de Cambrai avec l'Agence de l'Eau, les actions suivantes ont été menées (voir les 2 panneaux de signalétique à la fin de la fiche) :

- Plantation d'arbres fruitiers et de différentes plantes ;
- Gestion différenciée des espaces verts ;
- Plantation de haies ;
- Renaturation du plan d'eau ;
- Mise en place de refuges ;
- Création d'une réserve d'eau pluviale pour l'arrosage.

Cette action visera donc aussi à pérenniser l'entretien des actions mises en place.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Etablir un bilan avec un professionnel des arbres malades, abîmés et / ou présentant un péril pour la communauté universitaire.

Il sera alors possible de prévoir un abattage des éléments concernés. En compensation, il est préconisé par le Groupe de travail de replanter, pour un arbre abattu, 5 nouveaux arbres avec une priorité aux arbres fruitiers.

Le principe est d'associer les arbres fruitiers à de la prairie, en densité limitée. Cette proximité encourage la multiplication des espèces végétales (plantes herbacées, bourgeons et fleurs, bois morts) et animales, qui viennent y trouver abris, supports et nourriture.

Ce verger, d'après le rapport de l'association CHEN de juin 2023, contribuera à la qualité des sols.

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Difficultés :

- Besoin de travailler avec des professionnels (bûcherons, experts...) ;
- Trouver le financement pour commander une expertise de professionnels ;
- Trouver les financements pour l'achat des plantations ;
- Faire participer le campus à la plantation par la communication ;
- Maintenir dans le temps la sensibilisation (existence de relai dans le temps).

FAISABILITÉ

Récemment des arbres ont été abattus sur le campus suite à une tempête, d'autres à cause de la maladie. Ceci démontre la présence d'une expertise dans ce domaine qu'il faut compléter par une autre expertise pour la plantation de nouveaux arbres.

INDICATEURS DE SUIVI

- Fréquence des expertises menées sur l'ensemble des campus ;
- Nombre d'arbres abattus par an et par campus (préciser le motif : maladie, ...)
- Nombre d'arbres plantés par an et par site (préciser le type : fruitier, ...)

EVALUATION FINANCIERE

Coût moyen par arbre avec le travail de sol et les semis de plantes mellifères : 350 € HT

CRITERES DE PRIORISATION DANS LE TEMPS

- Le coût de l'investissement.

Complément : limiter le coût en préservant l'existant.

- Le coût d'entretien.

Complément : consolider le coût financier annuel sur l'existant.

Panneaux de signalétique du site de Cambrai

PROJET DE RENATURATION EN MILIEU URBAIN

Dans le cadre de la mise en place d'une démarche volontariste de développement durable, le CAMPUS de CAMBRAI de l'UPHF en partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a initié un projet de RENATURATION EN MILIEU URBAIN.

Cette collaboration vise à favoriser un retour de la biodiversité sur un ancien site industriel reconverti dans l'enseignement supérieur, jouxant une zone humide sensible à proximité de l'ESCAUT, pour

et concilier enseignement, culture, bien-être des usagers.

POURQUOI ?

Le projet participe à la protection et à la valorisation de l'environnement au développement économique, ainsi qu'au progrès social pour :

- sensibiliser la communauté universitaire ;
- limiter son impact sur le milieu et à favoriser une économie durable,

• favoriser la création de puits à carbone et d'îlots de fraîcheur grâce aux plantations végétales d'espèces locales assurant à la fois une continuité écologique et une meilleure infiltration des eaux pluviales.

COMMENT ?

En conciliant au cours des prochaines années la vie étudiante, le retour de la biodiversité par des constructions écolabiles et des aménagements très qualitatifs.

La plantation de 300 mètres de haies vivantes à espèces locales et mellifères appartenant généralement aux rivières, prairies, vergers et bocaux.

La plantation d'arbres fruitiers et haies fruitières pour la fixation du carbone, le rattachement de la rive et l'essor d'un écosystème résilient.

Le semis de 600 m² de prairies fleuries pour favoriser la présence des pollinisateurs sauvages.

L'implantation de parcelles sauvages et de végétaux dédiés à la biodiversité.

Contribuer à une meilleure infiltration des eaux pluviales et une bonne gestion de la ressource par l'infiltration d'une certaine récupération des eaux de pluie.

Favoriser le fauchage tardif et l'espacement des tentes en favorisant le cycle naturel de la végétation « sèpe ».

Éviter l'imperméabilisation et l'artificialisation des sols.

Nettoyer le bled d'eau et les forêts environnantes pour une bonne régulation du cycle de l'eau et une élimination des algues et autres polluants.

ZONE HUMIDE ET PRAIRIES : REFUGE DE BIODIVERSITÉ

Les espèces locales présentes sur le site

Aubépine monogyne
Arbuste qui offre le miel et le couvert à la faune.

Bleuet
Fleur qui attire les insectes et les oiseaux.

Ophrys apifera
Orchidée qui attire le papillon et les insectes.

Prêle des marais
Plante de marais qui pousse à la périphérie.

Massette
Plante qui pousse dans les zones humides et les bords de rivières.

Hérisson d'Europe
Mammifère qui se cache dans les bords de rivières.

Osmie commune
Insecte qui se nourrit de pollen et se trouve dans les tiges creuses.

Mastix pêcheur d'Europe
Oiseau qui se nourrit des insectes qui se trouvent dans les tiges creuses.

Craie verte
Espèce qui se trouve dans les zones humides et les bords de rivières.

Azure bleu caléso
Papillon qui se trouve dans les zones humides et les bords de rivières.

Axe 1

Préserver la biodiversité existante

Action 1-2

Préserver une zone dédiée à la biodiversité (du paintball à l'entrée B)

Périmètre / cible	:	Campus Mont-Houy
Responsable	:	Gouvernance
Acteurs internes	:	Pôle DD&RS, DG, service communication, service juridique, service QSE
Partenaires	:	Société Eco-pâturage / association PAINTBALL / Association de chasse
Moyens financiers	:	Etablissement
Programmation	:	Années 2026-2029

OBJECTIFS

Préservation et création de la biodiversité sur la zone derrière le paintball jusqu'à l'entrée B du campus du Mont-Houy.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Actuellement,

- Sur la zone identifiée « clairière », nous pouvons constater un envahissement d'une espèce invasive de buddleias ;
- Sur la zone identifiée « paintball », nous remarquons qu'il manque des passages pour la petite faune au niveau des filets.

Enfin, il n'existe pas de délimitations entre les zones de chasse et le campus du Mont-Houy.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

- L'action concernant la « clairière » vise le nettoyage et l'arrachage des espèces invasives par le biais de l'Eco-pâturage avec potentiellement l'appui des étudiants ;
- L'action concernant la zone de « paintball » vise à remonter les filets afin de laisser le passage à la petite faune et créer des abris à partir des matériaux présents (pierres, bois morts...). Ce point sera à étudier avec le service de sécurité ;
- L'action concernant la délimitation entre la zone de chasse et l'université vise à connaître les démarches administratives et la législation en vigueur par le biais du service juridique. Si le retour est favorable, cette action sera complétée par la mise en place d'une signalétique.

Ces actions peuvent être complétées par la mise en place de nichoirs pour certaines espèces.

Un volet communication sera à mettre en place pour expliquer le sens de l'action à la communauté.

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- L'appui des référents et ambassadeurs DD&RS pour impliquer la communauté ;
- Les actions déjà menées par l'association « paintball » ;
- La création de projets pédagogiques concernant la préservation de la biodiversité.

Difficultés :

- Trouver le financement ;
- Motiver les étudiants ;
- Trouver les législations en vigueur et les contacts des associations locales de chasseurs.

FAISABILITÉ

L'action de l'éclaircissement de la « clairière » est envisageable si l'établissement finance le projet d'Eco-pâturage ou, si l'action est menée par les étudiants. Il faudra des moyens (matériel de débroussaillage, équipement de sécurité, ...) et un encadrement pour respecter les normes de sécurité.

L'action « paintball » est envisageable rapidement avec le soutien de l'association « paintball ».

L'action « délimitation des zones de chasse » est envisageable à moyen terme avec le soutien des services communication et juridique.

INDICATEURS DE SUIVI

- Eco-pâturage : date de la mise en place d'un calendrier des interventions d'un prestataire avec un rapport annuel (par exemple l'association Espoir Avenir à Escautpont) ;
- Paintball : rapport annuel des constatations périodiques des aménagements pour la biodiversité.
- Date de la mise en place de la délimitation des zones de chasse avec un rapport annuel de constatations de chasse sur le campus (veille juridique en fonction de l'évolution de la législation).

CRITERE DE PRIORISATION DANS LE TEMPS

- Le besoin d'une étude approfondie par un bureau d'étude.

Complément : cibler l'étude sur les plans paysager et financier.

Axe 1

Préserver la biodiversité existante

Action 1-3

Garder une surface constante des sols déjà artificialisés

Périmètre / cible	:	Campus du Mont-Houy, de Cambrai et de Maubeuge
Responsable	:	Gouvernance, Pôle DD&RS
Acteurs internes	:	Gouvernance, DG, Pôle DD&RS, DMLP
Partenaires	:	Association en biodiversité
Moyens financiers	:	Pas de besoin spécifique
Programmation	:	Année 2025-2029

OBJECTIFS

Réduire de moitié la consommation d'espace sur la période 2021-2031, par rapport à la décennie précédente, et atteindre le « zéro artificialisation nette » à l'horizon 2050.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'artificialisation des sols a récemment émergé comme un enjeu majeur de politique publique, en lien notamment avec la prise de conscience des enjeux associés à la perte de biodiversité et aux conséquences du changement climatique. Ainsi, le plan Biodiversité du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire (présenté le 4 juillet 2018) annonce des actions structurantes pour limiter la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers, lutter contre l'étalement urbain et participer à la mise en œuvre de l'objectif « zéro artificialisation nette »

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En collaboration avec la DMLP, des actions pourront être menées :

- Accroître la part de sols « naturels » par reconversion de sols « artificialisés » de pelouses ou parking en : haies, espaces non fauchés, potagers ou vergers ;
- Développer les potagers / vergers partagés et solidaires qui seraient cultivés et entretenus par les étudiants et les personnels de l'université à partir de surfaces engazonnées déjà existantes ;
- Faire un meilleur usage des espaces déjà artificialisés (recyclage foncier) ;
- Encourager la rénovation et la requalification du bâti existant, voire la reconstruction sur des sols déjà artificiels ;
- Développer la dépollution des sols pour permettre d'éviter d'avoir à rechercher ailleurs des surfaces disponibles pour construire ;
- « Renaturer » des espaces imperméabilisés ;
- Privilégier les constructions en hauteur (plusieurs étages) plutôt qu'en surface au sol ;

- Optimiser l'occupation et l'utilisation des bâtiments existants pour éviter d'autres constructions ;
- Conditionner l'artificialisation à une renaturation équivalente.

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Construire sur des sols déjà artificiels et si besoin rendre une partie des parkings en sol végétalisé en contrepartie de construction sur des sols végétalisés ;
- Sensibiliser puis convaincre les membres de la communauté universitaire de l'intérêt de la « sobriété foncière », les associer à la réalisation, au suivi et à l'évaluation des projets ;
- Recourir à une association pour être conseillé, guidé dans nos démarches.

Difficultés :

- Le coût financier ;
- Mentalités à faire évoluer ;
- Difficulté de parvenir à restaurer toutes les capacités et caractéristiques physiques des sols.

FAISABILITÉ

Pour se calquer sur la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets, dite loi Climat-résilience du 22 août 2021, on peut envisager 2 étapes : réduction de moitié de l'artificialisation sur la période (2024-2031) pour se fixer ensuite l'objectif de zéro artificialisation à l'horizon 2050.

INDICATEURS DE SUIVI

- Date d'établissement d'un état des lieux de l'artificialisation des sols sur les différents sites du campus ;
- Suivi annuel des taux des surfaces artificialisées par rapport aux surfaces végétales (Indicateur du référentiel DD&RS de l'ESR).

CRITERE DE PRIORISATION DANS LE TEMPS

- Le coût de l'investissement.

Complément : intégrer ce critère dans les futurs projets de construction ou de réaménagement par le positionnement de l'établissement.

Axe 2

Développer la biodiversité

Action 2-1

Mettre en place une gestion différenciée des espaces

Périmètre / cible	:	Campus du Mont-Houy, de Cambrai et de Maubeuge
Responsable	:	Gouvernance
Acteurs internes	:	Pôle DDRS, DG, service communication
Partenaires	:	Aucun
Moyens financiers	:	Etablissement : DMLP
Programmation	:	Années 2025-2029

OBJECTIFS

Favoriser le retour progressif de la biodiversité par une gestion différenciée des espaces verts.

CONTEXTE / ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Les différents campus de l'UPHF (Mont-Houy, Maubeuge, Cambrai) ont des milieux assez hétérogènes mais d'une manière générale des surfaces artificialisées et des espaces verts entretenus par des tontes répétées. Le tout accueille peu de variétés d'espaces végétales et animales.

La Gestion différenciée des espaces induit de grands changements dans les pratiques, les finalités et la perception que les usagers peuvent en avoir.

En ce sens, il convient d'adapter le mode de gestion différenciée à chaque zone en prenant en compte sa fréquentation, sa vocation et son usage en prenant soin de ne pas fermer et sanctuariser certains lieux, en particulier aux abords proches des lieux d'enseignements.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Cette méthode différenciée et extensive de gestion des espaces verts rompt avec l'approche intensive et horticole que nous connaissons depuis des décennies. Celle-ci étant malheureusement souvent associée à une utilisation irraisonnée de désherbants chimiques ou mécaniques de manière parfois aveugle et peu sélective, mais aussi de tontes sévères et répétées gourmandes en carburant et en eau.

La gestion différenciée respecte quant à elle les rythmes de vie de la flore et de la faune et laisse libre cours aux cycles biologiques.

Il s'agira dans le cadre de cette action d'opérer des changements. Il sera opportun de pratiquer :

- Un fauchage tardif ;
- Des tontes espacées ;
- Un désherbage alternatif aux abords des bâtiments.

Cette gestion différenciée sera accompagnée par d'autres actions complémentaires décrites dans d'autres fiches telles que :

- Un aménagement des espaces de jachères fleuries favorisant le retour des fleurs messicoles* ;
- Une mise en place des paillages des massifs et haies pour limiter l'arrosage ;
- Une mise en place d'espaces à vocation écologique, voire pédagogique.

En parallèle, une opération de communication auprès de la communauté universitaire sera menée pour mettre en valeur les changements opérés. L'idée est de toucher la communauté sur sa nouvelle perception des campus.

Régulièrement, un relevé et un recensement de l'évolution de la biodiversité par un bureau d'étude ou le GON permettra de mesurer l'impact de cette action.

* Fleurs messicoles : les fleurs des moissons sont plus scientifiquement appelées plantes messicoles. Ce terme (du latin *messis* = moisson, et *colere* = habiter) définit des plantes annuelles étroitement liées à la culture des céréales à germination principalement hivernale (blé, avoine, orge, seigle...).

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Urgence de l'action suite aux constats depuis quelques années quant à l'effondrement de la biodiversité ;
- Existence d'un pôle Développement Durable et Responsabilité Sociétale au sein de l'UPHF.

Difficultés :

- Changement des pratiques et perception des usagers vis à vis de celles-ci mais aussi des services concernés ;
- Formation et accompagnement des personnels en charge de l'entretien des espaces verts.

FAISABILITÉ

L'UPHF, avec le projet d'obtenir la labellisation DD&RS, devra d'ici la fin de l'année avoir une démarche de labellisation des espaces verts de plus de 1000m².

Cette démarche répondra à une des 15 actions est en faveur de la biodiversité décrite dans la circulaire pour des services publics écoresponsables (<https://www.ecologie.gouv.fr/services-publics-ecoresponsables>).

Le label « EcoJardin » semble mis en avant par le ministère et pourrait être une piste comme un des objectifs de notre plan de biodiversité.

INDICATEURS DE SUIVI

- Date de mise en place de la première tonte différenciée sur le document des marchés publics ;
- Evolution annuelle de la surface des espaces verts avec une tonte différenciée (Indicateur du référentiel DD&RS de l'ESR).

CRITERE DE PRIORISATION DANS LE TEMPS

- L'opportunité de calendrier du renouvellement de certains marchés.

Complément : profiter du renouvellement du marché de l'entretien des espaces verts en 2025.

La gestion différenciée des espaces

Dans son approche visant à favoriser la réintroduction de la biodiversité locale et sauvage, le plan de biodiversité de l'UPHF propose d'instaurer sur les espaces verts des campus du Mont-Houy, de Cambrai et de Maubeuge une gestion différenciée des espaces.



La gestion différenciée permet notamment :

- De favoriser le retour progressif de la biodiversité ;
- De réaliser des économies de tontes gourmandes en carburant et donc des coûts d'entretien ;
- De réaliser des économies d'arrosage ;
- D'obtenir un mieux-être des usagers par une amélioration du cadre de vie ;
- De développer l'écocitoyenneté, l'implication et l'intérêt des usagers ;
- De mettre en place une variété des ambiances et des milieux rompant la monotonie ;
- De limiter l'artificialisation des sols et la destruction des milieux ;
- De favoriser l'échange, la communication entre les acteurs pour éveiller curiosité et intérêt ;
- D'obtenir une meilleure harmonie du vivant, faune, flore et usagers dans son ensemble ;
- D'acquérir une meilleure infiltration et une meilleure qualité des eaux de pluie ;
- De créer des îlots de fraîcheur ;
- De mettre en place des puits à carbone ;
- D'éviter le ravinement* ;
- De dégager une meilleure valorisation paysagère et amélioration sanitaire des plantations.



Ravinement* : Formation de ravins, de rigoles, par les eaux de pluie, sur les pentes déboisées des reliefs.

In fine la gestion différenciée des espaces induit de grands changements dans les pratiques, les finalités et la perception que les usagers peuvent en avoir.

La gestion différenciée des espaces peut se pratiquer sous différentes formes en fonction du milieu et des besoins identifiés :

- Fauchage tardif ;
- Tontes espacées ;
- Espaces de jachères fleuries favorisant le retour des fleurs messicoles* ;
- Paillages des massifs et haies pour limiter l'arrosage ;
- Désherbage alternatif ;
- Création de haies vives et haies libres mellifères pour les pollinisateurs sauvages et pour la nidification des passereaux ;
- Taille raisonnée des massifs et haies (en prenant en compte les arrêtés préfectoraux régissant les tailles) ;
- Mise en place d'espaces à vocation écologique (sous-bois, clairière, ronciers...) ;
- Création de haies sèches et zones refuges, amas de branchages, bois mort, feuilles, arbres fruitiers et arbustes fruitiers, mares, nichoirs... ;
- Mise en œuvre de pratiques d'entretien raisonnées et différenciées du parc arboré ;
- Mise en place de zones refuges à vocation pédagogique (référencement du site par l'association LPO par exemple...).

Messicoles* : fleurs sauvages que l'on retrouve dans les champs cultivés. Elles poussent dans les cultures sans y avoir été semées ce qui a bien souvent mené à les considérer comme des "mauvaises herbes". Coquelicot, Nielle des blés, Miroir de Vénus ou encore Bleuet des champs, leur présence embellit les bords des champs pour le plaisir de nos yeux mais avant tout, le bonheur des pollinisateurs !



Haie sèche



Nichoir

Il est important de bien communiquer lors de la mise en place de ces pratiques de gestion différenciée des espaces et une partie non négligeable du travail se doit d'être orientée vers la communication afin que les raisons et principes soient correctement intégrés.

En ce sens, il est important de correctement communiquer sur les finalités, les méthodes et les installations dans leur ensemble.



Amas de bois mort

Axe 2

Développer la biodiversité

Action 2-2

Mise en place de haies vives à espèces locales

Périmètre / cible	:	Campus du Mont-Houy, de Cambrai et de Maubeuge
Responsable	:	Gouvernance
Acteurs internes	:	Pôle DDRS, DG, service communication
Partenaires	:	Aucun
Moyens financiers	:	Etablissement
Programmation	:	Années 2026-2029

OBJECTIFS

Favoriser le retour progressif de la biodiversité, piéger le carbone, réguler la température à proximité des bâtiments du campus et réduire les effets des épisodes caniculaires et des épisodes pluvieux intenses

CONTEXTE / ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Les campus de l'UPHF comportent un grand nombre de bâtiments et de surfaces artificialisées. Des plantations existent, mais elles ne sont pas nécessairement adaptées au climat et à la géographie.

Elles ne servent que de décor et n'ont pas de réelles fonctions à part un aspect ornemental limité. Le taux de CO₂ dans l'air ne cesse d'augmenter et ce malgré les accords de Paris. Il est important de piéger le carbone de par des plantations, mais aussi de réguler les effets des canicules estivales et des pluies intensives de plus en plus fréquentes que les surfaces imperméabilisées ne permettent pas d'absorber.

Les haies vives peuvent, par leur action, limiter tous ces effets négatifs tout en assurant le gîte et le couvert à des nombreuses espèces animales et assurer leur rôle dans le retour de la biodiversité.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

La plantation de plusieurs centaines de mètres linéaires sur les campus aura pour but d'assurer le retour de la biodiversité en instaurant un cercle vertueux pour la biodiversité par des plantations à espèces locales mellifères, source de nourriture pour les pollinisateurs sauvages, abeilles solitaires, hyménoptères d'une manière générale (symphytes, abeilles, guêpes solitaires...), les lépidoptères (papillons et zygènes) en déclin sur l'ensemble du territoire.

Mais aussi d'accueillir les nichées de passereaux et autres oiseaux, des petits mammifères. Des espaces de chasse et de nourriture pour les oiseaux par les insectes présents, des baies et fruits durant l'automne et l'hiver,

Les lieux d'implantations seront soigneusement choisis pour concilier esthétique et maillage

écologique.

La communauté pourrait être interrogée sur la perception des usagers et de leur bien-être vis à vis de ces aménagements (via l'ENT par exemple).

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Il existe une réelle volonté de notre structure à s'engager vers un cadre de vie plus vertueux et le retour de la biodiversité. La plantation de haies vives en est l'expression ;
- La communauté universitaire dans sa grande majorité est à présent consciente des défis à venir qu'il convient de relever ;
- En se basant sur le campus de Cambrai, les effets concrets et visibles seront observables d'une manière spectaculaire au bout de quelques années.

Difficultés :

- Nécessité d'investissement pour le financement des centaines de pieds qui seront plantés ;
- La plantation de plusieurs centaines de mètres de haies vives induit un entretien années après années et donc engendre un coût supplémentaire.

FAISABILITÉ

L'UPHF, avec le projet d'obtenir la labellisation DD&RS, devra d'ici la fin de l'année avoir une démarche de labellisation des espaces verts de plus de 1000m². La mise en place de haies vives sera totalement complémentaire à l'aménagement des espaces verts.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de mètres linéaires plantés chaque année (Indicateur du référentiel DD&RS de l'ESR) ;
- Evolution des plantations années après années (il serait intéressant de photographier les plantations) ;
- Nombre de passereaux et de la biodiversité en général pour mesurer l'impact des haies (intervention d'un bureau d'étude spécialisé dans biodiversité ou le GON (Groupement ornithologique et naturaliste du Nord)) (Indicateur du référentiel DD&RS de l'ESR).

GLOSSAIRE

- Mellifères : Les plantes mellifères sont les plantes produisant de bonnes quantités de nectar et de pollen de bonne qualité et accessibles par les abeilles. Certaines abeilles mellifères transforment le nectar en miel.
- Symphytes : Les symphytes (Symphyta) ou mouches à scie forment un sous-ordre d'insectes, sous-classe des néoptères, superordre des mécoptéroïdés, de l'ordre des hyménoptères. En français les espèces portent des noms vernaculaires comme tenthrede, diprion, sirex, etc.
- Lépidoptères : Lépidoptères (Lepidoptera) sont un ordre d'insectes holométaboles dont la forme adulte (ou imago) est communément appelée papillon, dont la larve est appelée chenille, et la nymphe chrysalide.
- Zygènes : les zygènes sont des lépidoptères de la famille des Zygaenidae (famille de lépidoptères (papillons) appartenant à la superfamille des Zygaenoidea)

CRITERE DE PRIORISATION DANS LE TEMPS

- Le besoin d'une étude approfondie par un bureau d'étude.

Complément : cibler l'étude sur les plans paysager, financier et de l'entretien notamment par rapport à l'existant.

Axe 2

Développer la biodiversité

Action 2-3

Création d'une nouvelle zone humide (mare) pour développer et favoriser la biodiversité

Périmètre / cible	:	Clairière du Campus Mont-Houy – Zone de friche située entre le terrain de paintball et le « bois promenade » sur lequel passe la ligne bleue.
Responsable	:	Pôle DD&RS
Acteurs internes	:	Membres du GT Biodiversité, DMLP, communauté universitaire
Partenaires	:	Association CHEN (Culture Hainaut Eco-Nature)
Moyens financiers	:	Etablissement
Programmation	:	Années 2026-2029

OBJECTIFS

Création d'une nouvelle zone humide (mare) dans l'espace en friche entre les deux zones boisées (terrain de paintball et bois de promenade) pour favoriser la biodiversité : amphibiens, oiseaux dont les espèces menacées, chauve-souris, petits mammifères.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

Les zones humides actuellement présentes sur le campus sont déficientes (qualité de l'eau, absence de calme) ou ne remplissent par leur rôle à tous les moments de l'année (assèchement prolongé).

Les rapports (GON 2019 et CHEN 2023) ont clairement identifié la zone de clairière comme une zone à fort potentiel de biodiversité avec un grand intérêt pour la faune. Ces rapports préconisent la création d'une mare alimentée par les eaux de pluie, sur la zone de clairière.

Actuellement, cette zone ne bénéficie d'aucun entretien, elle est en train de se refermer petit à petit suite à la formation d'un îlot de saules (*Salix* spp).

DESRIPTIF DE L'ACTION

L'action vise à offrir aux espèces susceptibles de s'installer sur le campus un refuge propice à leur développement : endroit calme, zone humide, variété de végétation et abris.

Il s'agira dans le cadre de cette action de :

- Prendre contact avec l'association CHEN qui pourra nous aider dans la création de la mare ;
- Actualiser les schémas du rapport du GON qui datent de 2019 (figures 4 et 5 à la suite) ;
- Affiner l'estimation financière et un calendrier pour atteindre l'objectif ;
- Penser les missions d'entretiens et le relevé des indicateurs pour assurer la pérennité de l'action ;
- Établir les étapes du chantier et les acteurs pour chaque étape (prestataire et / ou

communauté universitaire) ;

- Penser à un plan de communication (avant, pendant, après) ;
- Attribuer les missions d'entretiens (formations d'agents, éco-pâturage ?) ;
- Planifier le relevé des indicateurs de suivi.

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Projet collectif autour d'objectifs DD&RS ;
- Répondre au référentiel DD&RS – Axe : Environnement, Variable stratégique : Biodiversité ;
Mettre en place une gestion durable et agir en faveur de la biodiversité

Difficultés :

- Trouver le financement ;
- Possible conflit sur l'utilisation de l'espace (dépôt déchets verts) ;
- Trouver de la main d'œuvre et du temps pour la création de la mare ;
- A qui attribuer ces nouvelles missions ?
- Période de sécheresse notamment pendant l'été avec la période fermeture de l'établissement.

FAISABILITÉ

L'action ne pourra être envisagée qu'une fois que l'éclaircissage de la clairière sera achevé (Fiche Action 1-2).

Cette action est une des priorités, mais sans actions de notre part, cet espace perdra de son intérêt à cause de la prolifération des saules (*Salix spp*). Ceci implique un entretien régulier.

INDICATEURS DE SUIVI

- Relevé de présence d'espèces (dispositif d'écoute sonore, constats visuels) par la commande d'un nouveau rapport un an après la mise en place de la mare puis régulièrement tous les deux ans (Indicateur du référentiel DD&RS pour l'ESR).

EVALUATION FINANCIERE

Entre 5k€ et 8k€ (estimation de l'association CHEN)

CRITERE DE PRIORISATION DANS LE TEMPS

- Le besoin d'une étude approfondie par un bureau d'étude.

Complément : cibler l'étude sur les plans paysager, financier et de l'entretien notamment par rapport à la zone humide de la Route de l'Eau.

Le campus du Mont-Houy



Figure 4 du GON



Figure 5 du GON



Figure 5 : occupation idéale du sol pour la création de la « réserve naturelle ».

Axe 3

Communiquer les actions pour la biodiversité et sensibiliser pour cette cause

Action 3-1

Valoriser notre biodiversité auprès de la communauté universitaire

Périmètre / cible	:	Tous les campus
Responsable	:	Gouvernance
Acteurs internes	:	Pôle DD&RS, DG, service communication
Partenaires	:	Externes
Moyens financiers	:	Etablissement
Programmation	:	Années 2025-2029

OBJECTIFS

Informar la communauté universitaire sur les actions réalisées et les valoriser en externe

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'Université Polytechnique Hauts-de-France et son établissement composante, l'INSA Hauts-de-France, ont le projet de déposer un dossier de labélisation DD&RS pour cette année 2024. Ce dossier comportera notamment un plan de biodiversité.

La communication (interne / externe) qui sera réalisée permettra de comprendre les actions présentes et futures et de valoriser le travail réalisé auprès de la communauté.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En collaboration avec la Direction de la communication, des actions de communication seront réalisées :

- Panneaux d'information sur les zones de gestion différenciée (choisir lieux de passage) ;
- Rédaction d'articles sur l'ENT pour informer la communauté universitaire lors de la réalisation d'une action ;
- Mise à jour ou refonte de la rubrique « Une université durable et inclusive » sur le site web ;
- Réalisation d'un article ou d'une vidéo sur le campus de Cambrai, pionnier de la préservation de la biodiversité à l'UPHF (Retour sur les 3 ans depuis le lancement du projet, mise en avant des actions et des « résultats » afin de permettre aux autres campus d'avoir une idée de l'importance des (futurs) actions menées) ;

- Sensibilisation par un affichage « université en faveur de la biodiversité » (zone du campus dans laquelle des arbres sont signalés par un pictogramme) ;
- Réalisation d'un rapport annuel d'avancement concernant le plan de biodiversité (informer de manière régulière la communauté universitaire et les instances) ;
- Valoriser en externe les actions de l'université sur le site web, les réseaux sociaux de l'université et la presse.

Les actions évolueront en fonction des différentes réalisations et besoins menés sur la biodiversité.

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Future labellisation DD&RS ;
- Présence d'un pôle DD&RS au sein de l'université et d'un chargé de mission biodiversité et mobilité ;
- Existence d'un référent Développement Durable et Responsabilité Sociétale au sein du service communication de l'université.

Difficultés :

- Trouver le financement ;
- Faire remonter l'information sur les nouvelles actions menées à la Direction de la Communication.

FAISABILITÉ

L'action est une continuité des actions réalisées et pourra compter sur l'établissement pour un démarrage au plus tôt. Pour autant, la recherche du financement nécessaire sera menée en parallèle et rapidement.

INDICATEURS DE SUIVI

- Relever le nombre d'actions de communication sur la biodiversité.

CRITERE DE PRIORISATION DANS LE TEMPS

- Les actions du Pôle DD&RS.

Complément : développer cette action pour la bonne compréhension du plan par la communauté universitaire.

Axe 3

Communiquer les actions pour la biodiversité et sensibiliser pour cette cause

Action 3-2

Sensibiliser la communauté universitaire pour préserver notre biodiversité

Périmètre / cible	:	Tous les campus
Responsable	:	Gouvernance
Acteurs internes	:	Pôle DD&RS, DRH, PFVE, service communication
Partenaires	:	Externes : Association Culture Hainaut Eco Nature (CHEN)
Moyens financiers	:	Etablissement : Pôle DD&RS
Programmation	:	Années 2025-2029

OBJECTIFS

L'objectif premier est de sensibiliser la communauté universitaire sur le besoin de préservation et de développement de sa biodiversité et ainsi entraîner la communauté dans cette démarche. Le second objectif est de vulgariser cette sensibilisation au grand public.

CONTEXTE / ELEMENTS DE DIAGNOSTIC

L'Université Polytechnique Hauts-de-France et son établissement composante, l'INSA Hauts-de-France, ont le projet de déposer un dossier de labélisation DD&RS pour cette année 2024. Ce dossier comportera plusieurs axes dont celui dédié à la biodiversité.

La réussite de ce plan de biodiversité passera notamment par une prise de conscience de l'état de notre biodiversité et ainsi faire sentir le besoin d'actions.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En collaboration avec différents services (notamment le pôle DD&RS et le service de communication), un ensemble d'actions non exhaustives seront réalisées :

- Définir un référent biodiversité pour tout l'établissement ou un référent par campus ;
- Mettre en place une animation pour la journée mondiale de la biodiversité ;
- Profiter de la journée d'accueil des nouveaux personnels pour les informer de nos actions passées et futures (présentation du plan biodiversité) ;
- Profiter des journées CAP CAMPUS pour informer les primo-entrants de nos actions passées et futures (organisation d'un quizz biodiversité avec un stand de l'association CHEN) et via le Mardi des Chercheurs ;

- Mettre en place un stand biodiversité au SCD ;
- Mettre en place des fresques de la biodiversité et développer la formation d'animateurs à la fresque de la biodiversité ;
- Impliquer les associations étudiantes dans cette démarche ;
- Valoriser les actions de sensibilisation des étudiants (contrat étudiant, crédit ECTS, crédits de formation doctorale, Open badge) ;
- Inclure dans la formation une sensibilisation à la biodiversité (Module d'Ouverture, Formation EUNICE) ;
- Mettre en place une boîte à idées pour la biodiversité ;
- Mettre en place un programme de formation destiné au grand public en partenariat avec l'Université des Savoirs Partagés (communautés de communes, ...) notamment par la découverte des campus et la mise en place de fresques de la biodiversité.

LEVIERS ET DIFFICULTÉS

Leviers :

- Future labellisation DD&RS ;
- Présence d'un pôle DD&RS au sein de l'université ;
- Existence de référents ou ambassadeurs Développement Durable et Responsabilité Sociétale au sein des différents services et composantes de l'établissement.

Difficultés :

- Trouver les financements (voir les appels à projets thématiques avec le Pôle Développement et Partenariats) pour, par exemple, l'intervention d'experts dans ce domaine. Nous pouvons noter l'intervention de Philippe Grandcolas (Entomologiste, directeur de recherche au CNRS, directeur adjoint scientifique de l'Institut Ecologie et environnement du CNRS) qui est intervenu le 7 juin 2024 au CNRS à Paris sur le thème : Comprendre l'érosion du Vivant et l'urgence d'agir.
- Utiliser les supports de communication externes de l'établissement (site web, réseaux sociaux, presse) pour extérioriser les événements de l'établissement ;
- Mettre en place des fresques du climat pour ensuite participer à la fresque de la biodiversité ;
- Trouver les bons créneaux dans une année universitaire (par exemple éviter mai et juin pour toucher le maximum d'étudiants) ;
- Maintenir dans le temps cette sensibilisation (existence de relai dans le temps).

FAISABILITÉ

L'action pourra compter sur l'établissement pour un démarrage au plus tôt. Pour autant, la pérennité et la recherche de financement seront deux éléments à surveiller.

INDICATEURS DE SUIVI

- Nombre de participants aux fresques de la biodiversité chaque année ;
- Nombre d'étudiants participant aux actions de sensibilisation chaque année ;
- Emission d'un rapport annuel aux instances concernant la sensibilisation à la biodiversité.

CRITERE DE PRIORISATION DANS LE TEMPS

- Les actions du Pôle DD&RS.

Complément : développer cette action pour sensibiliser la communauté universitaire.